

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Identification des personnes

Les cases complétées à la présente page sont reportées automatiquement ailleurs dans le formulaire, lorsque requis.

Numéro de dossier :	R-4130-2019	Période couverte :	30 juillet 2020 au 2 novembre 2020
Nom de l'intervenant :	RNCREQ		
S'agit-il d'un regroupement? (oui/non)	non		
Taxes remboursées par le gouvernement? (0%, 50%, 100%)	50%		
Membre responsable du paiement des factures :	Prunelle Thibault-Bédard		
IDENTIFICATION DES PERSONNES			
Nom des avocats	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Prunelle Thibault-Bédard	14 ans	externe	2267 Aylwin, Montréal, Qc, H1W 3C7
Nom des analystes	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
Philip Raphals	15 et plus	externe	326, boul. St-Joseph O, bur. 100, Montréal, Qc, H2T 1J2
Nom des témoins experts	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a	n/a	
Nom des coordonnateurs	Expérience¹	Interne/externe²	Adresse du lieu habituel de travail
	n/a		

¹ Correspond au nombre d'années d'exercice du droit ou de la profession complétées au début du dossier.

² Une ressource est interne si elle est à l'emploi de l'intervenant.

DEMANDE DE PAIEMENT DE FRAIS

Sommaire des frais

Les cases reliées aux frais intérimaires reçus et au budget approuvé doivent être complétées par l'intervenant. Les autres renseignements doivent être complétés aux pages 1, 3, 4 et 5.

Numéro de dossier :	R-4130-2019	Période couverte :	30 juillet 2020 au 2 novembre 2020
Nom de l'intervenant :	RNCREQ		
HONORAIRES			
Type de ressources	Heures de préparation et d'audience		Honoraires (incl. TPS/TVQ admissibles)
	Préparation :	Audience :	
Avocat	2.50		718.59 \$
	case 1 (réf. case 23)	case 5 (réf. case 24)	case 11 (réf. case 27)
Analyste	2.75		758.84 \$
	case 2 (réf. case 28)	case 6 (réf. case 29)	case 12 (réf. case 32)
Témoin expert			
	case 3 (réf. case 33)	case 7 (réf. case 34)	case 13 (réf. case 37)
Coordonnateur			
	case 4 (réf. case 38)	case 8 (réf. case 39)	case 14 (réf. case 42)
TOTAL / TEMPS ET HONORAIRES	5.3		1,477.43 \$
	case 9 (somme des cases 1 à 4)	case 10 (somme des cases 5 à 8)	case 15 (somme des cases 11 à 14)
DÉPENSES			
Type de dépenses	Dépenses (incl. TPS/TVQ admissibles)		
Allocation forfaitaire (3% du total des honoraires)	44.32 \$		
	case 16 (3% de la case 15)		
Dépenses d'hébergement et de transport (si déplacement de plus de 100 km)			
	case 17 (réf. case 46)		
Dépense de traduction			
	case 18 (réf. case 47)		
TOTAL DES DÉPENSES	44.32 \$		
	case 19 (somme des cases 16 à 18)		
SÉANCES DE TRAVAIL			
	case 20 (réf. case 48)		
TOTAL DES FRAIS RÉCLAMÉS PAR L'INTERVENANT	1,521.75 \$		
	case 21 (somme des cases 15, 19 et 20)		
FRAIS INTÉRIMAIRE REÇUS			
	case 22		
BUDGET APPROUVÉ ET ÉCART (%)			
Tout écart de plus de 3% entre le total des frais réclamés et le budget approuvé doit être justifié dans une lettre accompagnant la présente demande de paiement de frais.			

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :		R-4130-2019		Période couverte :		30 juillet 2020 au 2 novembre 2020	
Nom de l'intervenant :		RNCREQ					
HONORAIRES							
Type de ressources	Heures		Taux horaire	Sous-total	TPS/TVQ	Total	
	Préparation	Audience					
Avocat	Prunelle Thibault-Bédard	2.50		250.00 \$	625.00 \$	93.59 \$	718.59 \$
	Total :	2.50 case 23	case 24		625.00 \$ case 25	93.59 \$ case 26	718.59 \$ case 27
Analyste	Philip Raphals	2.75		240.00 \$	660.00 \$	98.84 \$	758.84 \$
	Total :	2.75 case 28	case 29		660.00 \$ case 30	98.84 \$ case 31	758.84 \$ case 32
T.É.							
	Total :	case 33	case 34		case 35	case 36	case 37
Coord.							
	Total :	case 38	case 39		case 40	case 41	case 42
TOTAL DES HONORAIRES				1,285.00 \$	192.43 \$	1,477.43 \$	
				case 43	case 44	case 45	

L'intervenant doit conserver, durant une période de trois ans à compter de l'octroi des frais, un registre horaire pour toutes les personnes dont le travail fait l'objet d'une demande de paiement de frais ainsi que les pièces justificatives des honoraires et des dépenses réclamés. Le registre horaire doit contenir minimalement les renseignements suivants : le nom de la personne, la date d'exécution du travail, les heures facturées, le taux horaire et une brève description du travail effectué.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-4130-2019	Période couverte :	30 juillet 2020 au 2 novembre 2020		
Nom de l'intervenant :	RNCREQ				
Nom des personnes :					
DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT¹					
Transport	Tarif	Nombre de kilomètres	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Automobile	0,470 \$/km				
Autobus	classe économique				
Train					
Avion					
Hébergement	Tarif journalier	Nombre de jours	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Région de Montréal (maximum de 165,00 \$ par jour avant taxes)					
Région de Québec (maximum de 150,00 \$ par jour avant taxes)					
Région de Gatineau (maximum de 135,00 \$ par jour avant taxes)					
Ailleurs au Québec (maximum de 100,00 \$ par jour avant taxes)					
Hébergement privé (maximum de 95,00 \$ par jour)				n/a	
TOTAL DES DÉPENSES DE TRANSPORT ET D'HÉBERGEMENT					
case 46					
DÉPENSES DE TRADUCTION					
Traduction	Tarif	Nombre de mots	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
Traduction (maximum de 0,25 \$/mot)					
TOTAL DES DÉPENSES DE TRADUCTION					
case 47					

¹ L'intervenant doit, pour chaque montant réclamé, fournir les pièces justificatives et, lorsque le total réclamé réfère à plusieurs pièces, fournir une note qui concilie les dépenses encourues et les dépenses présentées sur ce formulaire.

Les cases non ombragées doivent être complétées par l'intervenant.

Numéro de dossier :	R-4130-2019	Période couverte :	30 juillet 2020 au 2 novembre 2020			
Nom de l'intervenant :	RNCREQ					
SÉANCES DE TRAVAIL						
Date - séance (aaaa/mm/jj)	Durée (heures)	Nom des participants	Interne/ externe ¹	Sous-total	TPS/TVQ (admissibles)	Total
TOTAL DES SÉANCES DE TRAVAIL						

case 48

¹ Le participant à la séance de travail est une ressource interne s'il est à l'emploi de l'intervenant.

AFFIDAVIT

Numéro de dossier : R-4130-2019

Nom de l'intervenant : RNCREQ

Je, soussigné, Prunelle Thibault-Bédard, Avocate, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,

à 7 décembre 2020,

le ^e jour de mois année
jour *mois* *année*

Commissaire à l'assermentation

(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,



(signature de l'affiant)

Je, soussigné, _____, déclare solennellement ce qui suit:
(nom et occupation)

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de _____, membre du
regroupement intervenant; *(nom du membre)*
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,

à _____,

le ^e jour de mois année
jour *mois* *année*

Commissaire à l'assermentation

(nom, signature et sceau)

Et j'ai signé,

(signature de l'affiant)